

Découvrez notre Programme de Parrainage 2026

Parce que vous êtes nos meilleurs ambassadeurs, nous souhaitons vous impliquer directement dans le développement de la filière Bio. À partir du **1er février 2026**, nous lançons un dispositif de parrainage gagnant-gagnant pour soutenir les nouvelles installations et conversions.

Un avantage pour chacun

Pour le PARRAIN

Déjà certifié bio avec QUALISUD

75 € HT de remise par parrainage

Applicable sur votre prochaine facture

Cumulable jusqu'à 4 fois par an !

Pour le FILLEUL

Nouvel engagé

150 € HT de remise

Déduit immédiatement de sa première facture.

Un coup de pouce immédiat !

Comment ça marche ?

1. **PARTAGEZ** : Le parrain donné, au choix, son **n° opérateur QUALISUD / Agence BIO ou SIRET** à un confrère qui souhaite s'engager en Bio chez nous.
2. **INSCRIPTION** : Le filleul remplit notre formulaire en ligne : [Programme de parrainage Certification bio](#) en vous désignant comme parrain.
3. **VALIDATION** : Nos équipes vérifient le dossier. Dès que les conditions sont réunies, les remises sont prises en compte



Les points clés à retenir :

- **Accessibilité** : Le parrain doit être certifié et à jour de ses règlements.
- **Nouveaux projets** : Le filleul ne doit pas avoir été certifié chez nous au cours des 24 derniers mois.
- **Indépendance** : Le parrain et le filleul doivent être deux structures juridiquement distinctes (pas de lien de gestion).



Besoin d'aide ou une question ?

Notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner dans cette démarche.

Contactez-nous au : 05.53.20.35.60 ou par email : bio@qualisud.fr